

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 669

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 266, substituer à la première occurrence du mot :

« formalisation »

les mots :

« sortie du secteur informel ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« formalisation »

le mot :

« sortie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'État a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la sortie du secteur informel.